



Contrat abonnement télésurveillance avec location

Par **francois86300**, le **29/12/2018** à **13:47**

bonjour, j'ai fait l'erreur de signer un contrat de location pour du matériel de surveillance video avec la société **XXXX anonymisation**

lors de la signature ont m'avait annoncé du matériel très haut de gamme pour pro et des mois gratuit en échange de pub mais rien de tout ça.

résultat une installation monté a l'arrache facturé plus de 300e un contrat de 5 ans montant total 5400 euros pour du matériel bas de gamme accesible au particulier qui en vaut a peine 400e sur le net et qui ne m'appartiendra pas a la fin du contrat. La demande de l'installation en préfecture est a faire soit même je pensé que c'était a la société de le faire chose que je n'ai pas fait, résultat j'ai était contacter par la préfecture a plusieurs reprises. J'ai décider de tout couper pour éviter d'être hors la loi. J'ai donc payer les premiers mois puis arrêter 6 mois après. Maintenant la société **xxxxxxanonymisation..** me réclame les versements et me disent que le contrat ne peut être résilier . Pouvez vous me renseigné si il serait possible d'arrêter se contrat même si cela doit me couté des frais. merci

Par **morobar**, le **30/12/2018** à **07:55**

Bonjour,

Pour commencer vous devriez préciser, car c'est en général la méthode utilisée, si vous avez signé le contrat de financement affecté à l'opération.

Car dès lors vous avez 2 contrats à résilier, celui de la maintenance de l'installation et la sécurité, mais aussi le contrat de financement.

Pour commencer contacter la DIRECCTE de la zone de votre fournisseur pour savoir s'il n'y a

pas déjà un dossier, une action collective...c'est souvent le cas.